



MOUVEMENT RADICAL Social - Libéral

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

- Cotisation simple 25 €**
- Cotisation couple 30 €**
(Coordonnées obligatoires)
- Cotisation réduite 10 €**
(Moins de 30 ans révolus, demandeur d'emploi)

- Ancien(ne) adhérent(e) du PRG ou du PR, je désire adhérer au Mouvement Radical / Social-Libéral
- Nouvel(le) adhérent(e), je désire adhérer au Mouvement Radical / Social-Libéral
- Je désire être « coopérateur » / « coopératrice » du Mouvement Radical / Social-Libéral : participer aux réflexions et activités de ce Mouvement sans en être adhérent(e) et donc sans payer de cotisation

Chèque à établir à l'ordre de l'AFMR**. Seul un paiement par chèque personnel à l'ordre de l'AFMR est accepté. Toute adhésion donne droit à une réduction fiscale de 66%.

DONS

Je souhaite faire un don déductible fiscalement à hauteur de 66%* (maximum 7500 €)

D'un montant de € (chèque à établir à l'ordre de l'AFMR**).

- Don à destination du national
- Don à destination de ma fédération

** Les dons et les cotisations sont versés à l'AFMR (association de financement du Mouvement Radical Social - Libéral) - agrément n°1243 du 18 janvier 2018 - et donnent droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable, et de 15 000 € par an et par foyer fiscal. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année suivante. Conformément à la loi du 11 mars 1998 relative à la transparence financière de la vie politique, les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros ; les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ; ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement.

VOS COORDONNÉES

Madame Monsieur

NOM* :

PRENOM* :

ADRESSE* :

CP* : VILLE* :

Pays* :

Fédération :

Date de naissance* : / /

Téléphone* :

E-mail* :

Profession :

Mandats électifs :

Collectivité concernée :

Responsabilités associatives :

*Mentions obligatoires.

Madame Monsieur

NOM* :

PRENOM* :

ADRESSE* :

CP* : VILLE* :

Pays* :

Fédération :

Date de naissance* : / /

Téléphone* :

E-mail* :

Profession :

Mandats électifs :

Collectivité concernée :

Responsabilités associatives :

*Mentions obligatoires.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Seul le Mouvement Radical / Social-Libéral est destinataire des informations que vous lui communiquez ainsi que les organismes associés.

Date et signature obligatoires :

Bulletin et chèque à renvoyer à l'adresse :

Mouvement Radical / Social-Libéral - 1, place de Valois - 75001 PARIS
01 42 61 02 02 / 01 45 66 67 68 - mouvementradical@gmail.com - lemouvementradical.fr